

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

Rencontre entre l'APPEP et M. Sherringham, Doyen de l'Inspection Générale de philosophie, relative à des interventions de philosophie en Seconde et Première.
9 mars 2011

C'est le 3 mars 2011 au Bulletin officiel n° 9 qu'a été publié un « Appel à projets » ayant statut de circulaire, formulant les exigences auxquelles doit répondre nationalement toute expérimentation en philosophie en amont de la classe Terminale. Dans tous les cas il ne s'agit que d'interventions et dans un cadre pluridisciplinaire¹. Cet appel est l'aboutissement d'un travail impliquant finalement l'Inspection Générale de philosophie, trois universitaires, Mme Tiercelin, MM. Kambouchner et Worms, et la DGESCO.

Relativement à la date de cette rencontre, plus tardive que prévue, M. Sherringham nous informe que la DGESCO ne souhaitait pas une diffusion du contenu de la circulaire avant sa parution officielle. Elle a pourtant été très ouvertement diffusée et le projet proposé aux professeurs de plusieurs académies dès le début de février.

Le fait accompli, le but de notre rencontre était pour nous de situer ce projet relativement à une situation plus générale de l'enseignement de la philosophie. Que l'on entende l'existence de ce projet comme conjoint à la mise en place de la réforme du lycée ou connexe, il est certain qu'il n'y a pas de sens à l'envisager indépendamment du cadre de sa mise en place.

- Le projet

Pris en lui-même, et puisqu'il s'agit, dans sa conception, de volontariat, il n'y a pas plus à dire de ce projet que ce que nous avons déjà pu en dire, y compris sur les limites d'une présence par « interventions ». Les thèmes proposés, s'ils manquent quelquefois de réalisme, n'appellent pas de commentaires particuliers et manifestent clairement que c'est bien en professeur de philosophie que l'on devrait ainsi intervenir.

L'objectif 1 du projet, par sa formulation peut-être, semble faire écho à la volonté bien connue que le professeur soit aussi conseiller d'orientation. Certes, et c'est ainsi que tous les professeurs de philosophie le comprendront, la découverte de la philosophie à l'occasion de ces interventions pourra peut-être jouer un rôle dans la détermination par l'élève de Seconde du choix d'une filière, par exemple. Beaucoup d'entre les professeurs de philosophie du Secondaire imaginent qu'il pourrait y avoir là un moyen de ramener à la Terminale L certains élèves. Cela dit, c'est privilégier, à juste titre, un esprit du texte que sa lettre laisse incertaine, particulièrement dans le contexte

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid55161/mene1100064c.html>

précédemment cité, surtout quand le même texte précise qu'il s'agit de participer à « la construction d'un projet professionnel ».²

Nous dénonçons plus généralement une tendance manifeste, autant du côté du ministère que dans les établissements, à considérer le professeur de philosophie comme un prestataire de services.

Nous faisons par ailleurs remarquer la très grande différence qu'il y a ordinairement entre les classes de Seconde et la Terminale. M. Sherringham en convient volontiers.

- Conditions de possibilité du projet en lui-même. Possibilité que l'expérimentation échoue. Évaluation prévue.

La première condition imposée est de rendre dans un temps très court un projet³. Nous demandons à M. Sherringham s'il n'y a pas un risque que les projets déposés proposent simplement la reproduction de pratiques déjà en place et indifférentes à la nature particulière de ce projet. Pour M. Sherringham, le processus prévu de validation des propositions, qui implique IPR et recteurs, fait qu'elles devront précisément s'inscrire dans son cadre ou seront refusées.⁴

Nous avons demandé s'il était envisageable que cette expérience échoue. Une expérimentation, répond M. Sherringham, n'a pas vocation à échouer. Il considère que le dépôt cette année de dix à quinze projets par académie serait un bon point de départ pour une expérimentation qui pourrait durer deux ans. À plus long terme, il pense que sa réussite permettrait de mettre le ministère, quel qu'il soit, face à l'obligation d'augmenter de tout point de vue (heures et postes) les moyens accordés à la philosophie. Pour lui, ce projet importe pour l'avenir de la philosophie au lycée, notamment parce qu'il ancre la philosophie dans toutes les filières face à la menace d'une possible disparition, ou extrême diminution, de la filière L et des changements auxquels cela pourrait conduire. Il fait reconnaître que la philosophie a sa place dans toutes les filières et peut servir en cela à défendre une place conséquente de notre discipline dans toutes les Terminales. Il nous faut prendre conscience que la philosophie doit affirmer sa présence relativement aux autres disciplines et qu'il y a là un moyen de le faire. Il ne s'agit aucunement de remettre en cause notre présence Terminale mais bien davantage de la justifier aux yeux du MEN, et cela non seulement en L puisque les interventions sont possibles dans toutes les Secondes et les Premières S et ES.

Relativement au bilan qui doit être fait en mai 2012 nous faisons remarquer que la transparence s'impose pour que ne soit pas justifié le soupçon fréquent, nullement incompréhensible dans le présent contexte, que ce projet aurait une raison d'être autre que l'intérêt même de telles interventions et que son devenir répondrait à d'autres

² Ajoutons maintenant une remarque, très insuffisante au regard de son sujet, dans le simple but que chacun y porte son attention. Il y a dans ce projet quelque chose d'une ambition, louable en elle-même, qui était déjà celle des TPE, d'ailleurs rappelée au § 3 des « Modalités » : prendre conscience, en pratique, de la complémentarité des savoirs disciplinaires reçus au cours de sa scolarité, affirmant en ce sens, dirions-nous, une authentique culture générale. Par ailleurs, la circulaire parle de « donner à l'élève la perception de l'unité des savoirs ».

³ La « publication de la liste des projets retenus » est prévue pour Avril 2011 (Source Eduscol)

⁴ Nous avons fait part en même temps d'informations sur la suppression prévue, en de nombreux établissements, d'heures de philosophie accordée en Première L. M. Sherringham a confirmé cette information.

nécessités. M. Sherringham nous assure de son accord sur cette nécessaire transparence et qu'il verra comment cela peut être fait.

Nous ne détaillerons pas ici ce que nous avons pu dire des difficultés que rencontreront les collègues qui voudraient répondre à cet appel, certes inégalement selon les établissements. Ce projet semble indifférent aux conséquences de ce que le ministère appelle « autonomie des établissements » et aux conséquences de son inscription dans le cadre de la réforme du lycée.

- Conditions de possibilité relativement à la réforme du lycée.

Ce projet ne dispose pas de budget propre⁵. Comme le ministère nous l'avait déjà expliqué, il est un point d'appui pour revendiquer une place à l'intérieur d'enseignements qui n'étaient pas accessibles aux professeurs de philosophie jusqu'à présent. Il offre à la philosophie la possibilité d'heures supplémentaires, relativement à l'horaire prévu par la réforme. Dans le cadre des conseils pédagogiques, relativement aux heures dont l'usage dépend désormais de chaque établissement, les professeurs de philosophie pourront revendiquer leur présence aussi bien dans les TPE, certaines options, qu'en accompagnement personnalisé ou par leur participation à certains cours d'une autre discipline.

Nous redisons un scepticisme connu et que la réalité justifie déjà. Les rapports de force primeront et les proviseurs trancheront, selon les moyens toujours plus faibles dont ils disposent. Ici ou là, quand elle se vendra comme la possible vitrine d'innovations, il se peut qu'il soit attribué quelques heures à la philosophie.

Mais plus encore nous faisons remarquer, comme nous l'avons déjà fait, que ce projet ne saurait cacher la suppression des dédoublements dans les classes technologiques et de S. Ajoutons, à tout ce que nous avons déjà pu dire à ce sujet et auquel nous renvoyons, que **l'attribution d'heures pour ce projet reviendrait à diminuer la part qui pourrait être affectée au maintien de dédoublements dans les classes technologiques** par la création de groupes à effectifs faibles !

Sans aucunement douter des bonnes intentions qui ont conduit à ce projet, nous faisons remarquer que les professeurs ne peuvent le comprendre comme ses concepteurs. Ils savent que sauf en quelques situations enviables il sera très difficile à mettre en œuvre. Ils craignent que de fait il ne serve qu'à éviter les sous services que la suppression des dédoublements provoquera. Certes, ce n'est pas ce projet en lui-même qui provoque cette situation. Mais nous insistons sur le décalage entre ce qui se présente comme une heureuse innovation et la situation de professeurs confrontés à une constante dégradation de leurs conditions de travail, donc de la qualité de leur travail avec leurs élèves, d'abord par l'émiettement des services et la suppression des dédoublements, que de fait ce projet entérine (sauf à croire que les professeurs trouvent qu'ils ne font pas assez d'heures actuellement et n'ont pas assez de classes). Particulièrement par la possible participation des professeurs au TPE et à l'accompagnement personnalisé, il peut être utilisé pour compléter un service.

Dans l'esprit des concepteurs de ce projet le volontariat en est visiblement comme le sauf-conduit, illusion de ceux qui croient les professeurs indépendants parce qu'ils ne

⁵ C'est en HSA (pour une heure seulement) ou en HSE que peuvent être payés les professeurs.

sentent pas comme eux au quotidien ce dont ils dépendent, et auquel ils refusent de s'accoutumer.

- Signalons les autres sujets abordés, qui pour être moins originaux n'ont pas pour autant concerné le moins important ni occupé le moins de temps de cet entretien :

- La suppression des dédoublements et le rappel que nous faisons à M. Sherringham du refus du ministère d'inciter à leur maintien par la circulaire de rentrée. Le devenir de l'enseignement de la philosophie dans les classes technologiques nous importe beaucoup plus que le projet évoqué ci-dessus. Nous avons bien sûr exposé à nouveau les raisons de croire qu'à plus ou moins long terme il ne faut pas espérer un maintien des dédoublements, quel que soit le nom qu'on leur donne.

- Le devenir de la série L (point de départ de notre entretien).

- Aucun changement de programme n'est prévu en philosophie. Ce n'est qu'un hasard si le programme de philosophie des S n'apparaît pas en ce moment sur le site du ministère.

- L'avenir des concours (sans rien apprendre de particulier).

- Nous apprenons que l'ECJS verra prochainement ses programmes modifiés dans un sens plus favorable à un traitement philosophique. Rappelons que désormais, explicitement et exclusivement, professeurs d'histoire, de lettres et de philosophie sont ceux qui peuvent enseigner l'ECJS. Ajoutons que l'ECJS n'est pas incluse dans le projet ici évoqué. Il est donc possible de revendiquer une présence en ECJS, de la Seconde à la Terminale, comme de subir son utilisation pour compléter un service...

M. Sherringham répond favorablement à deux demandes de l'APPEP :

- engager une réflexion sur les épreuves du baccalauréat dans les séries technologiques, sans remettre en question les nouveaux programmes. Ce travail pourrait commencer à la rentrée prochaine.⁶

- mener une réflexion sur la philosophie en aval de la terminale. Un colloque organisé par l'APPEP au printemps 2010 avait mis en évidence la diversité de la présence de la philosophie dans l'enseignement supérieur. M. le Doyen annonce qu'une nouvelle réflexion sur le premier cycle universitaire et l'avenir des CPGE va être lancée. Il faut que la philosophie y participe.

M. Sherringham nous a reçus pendant une heure et demie, ce dont nous le remercions. L'entretien a montré de nombreux points d'accord. L'APPEP sait toute l'importance du lien entre l'Inspection de philosophie et les professeurs pour la défense et la promotion de cette discipline. Nous savons pouvoir compter sur l'Inspection Générale pour dire au ministère les exigences propres à notre discipline. Nous comptons particulièrement sur le plus ferme soutien de notre inspection en ce qui concerne la fin des dédoublements dans les classes technologiques.

⁶ Reste que la suppression des dédoublements contredit les intentions d'un tel travail si l'on n'offre pas à ces élèves les conditions nécessaires à leurs progrès.

Nous ne saurions trop insister finalement, sans empiéter sur les prérogatives de chacun, sur la nécessité que les professeurs de philosophie du Secondaire ne soient pas seulement informés de réformes les concernant, mais consultés et associés à leur élaboration.

Pour l'APPEP, Simon PERRIER, président, avec Philippe BLANC et Nicolas FRANCK, vice-présidents.